Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500077-20251202-D2025_45-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 02/12/2025

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
8	10

Vote
A la majorité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

L'an 2025, le 2 Décembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOYSAN Youri, Maire, en session ordinaire, convoqués le 27/11/2025, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. MOYSAN Youri, Maire, Mmes : LETOURNOUX Isabelle, SAUVEE Stéphanie, MM : DENIAUD Bruno, GIRAUD Pierre-Yves, GRUEL Jean-Charles, RICHARD Bruno, VASNIER Pascal

Excusés : Mmes : BORDES Valérie, JAMAUX Johanna, MIRAMONT Aurélie

Procurations : Mmes : BORDES Valérie à Mme SAUVEE Stéphanie, JAMAUX Johanna à M. RICHARD Bruno, MIRAMONT Aurélie à Mme LETOURNOUX Isabelle

A été nommé(e) secrétaire : Mme SAUVEE Stéphanie

2025/45 – Participation aux frais de scolarité 2024/2025 - Notre Dame de Bon Secours - Ecole privée Saint Aubin d'Aubigné

Le financement des écoles privées est déterminé soit par le coût de l'école publique, soit par le coût moyen départemental fixé par la Préfecture lorsqu'il n'existe pas d'école publique dans la commune. Le montant minimum des deux coûts sera choisi.

Le coût de l'école publique de Saint Aubin d'Aubigné s'élève à 449,57€ pour un élève élémentaire et 1549,64€ pour un élève en maternelle. Le coût moyen départemental s'élève à 476€ pour un élève élémentaire et 1 523€ pour un élève en maternelle pour 2024.

Le montant des frais de scolarité de l'école Notre Dame de Bon Secours pour 2024-2025 s'élève donc à 13 009,84€ réparti comme suit :

	Effectif	Coût/élève	Coût total
Maternelle	5	1 523€	7 615€
Elémentaire	12	449.57€	5 394.84€
TOTAL			**13 009,84€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **10 POUR et 1 ABSENTION** :

- **ACCEPTE** le versement des frais de scolarité 2024-2025 de l'école Notre Dame de Bon Secours de Saint Aubin d'Aubigné pour un montant de 13 009,84€.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

Le Maire
Youri MOYSAN

MAIRIE D'AUBIGNÉ (I.-ET-V.)

La secrétaire de séance :
Mme SAUVEE Stéphanie